

Avant-propos à l'ouvrage
La Société à Objet Social Étendu - Editions Mines Paris Tech
Blanche Segrestin, Armand Hatchuel, Kevin Levillain

Par Laurence Méhaignerie

Un nombre toujours croissant d'entrepreneurs développe des entreprises à fort potentiel de croissance avec l'objectif affirmé de relever les défis sociaux ou environnementaux qui sont devant nous : fournir des services vitaux à des populations vulnérables, contribuer au mieux-vieillir des personnes âgées, transformer les modes de consommation de leurs clients, etc.

Cette ouverture croissante de l'entreprise aux enjeux de société correspond plus généralement à une période où la société - et en particulier les clients, salariés et fournisseurs de l'entreprise - a acquis la conviction que l'Etat seul ne peut résoudre les grands défis sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

L'innovation technologique est bien entendu au cœur de cette révolution. De plus en plus, il est possible d'apporter un service à très fort impact sur des populations ou sur la planète, à n'importe quel endroit du monde, avec un investissement en capital limité. Ainsi, et c'est tout l'intérêt du travail initié par Mines Paris Tech autour de Armand Hatchuel et Blanche Segrestin, l'entreprise caractérisée avant tout par une logique de valeur pour l'actionnaire montre ses limites alors même que la création de valeur repose plus que jamais sur la collaboration entre les personnes. Les termes d'économie collaborative ou d'économie du partage ne sont pas anodins. Les entreprises qui créent de la valeur avec et pour leurs parties prenantes sont non seulement bien souvent les plus innovantes mais aussi celles qui contribuent à résoudre les problèmes importants de notre temps.

Fondatrice et associée d'un fonds d'investissement dit *d'impact investing*, je fais partie de ces actionnaires qui recherchent une « *double bottom line* » en visant un objectif d'impact social au-delà de la seule rentabilité de l'investissement. Les investisseurs de Citizen Capital font confiance à notre équipe pour faire de bons investissements, non pas seulement pour réaliser des retours sur investissement attractifs, mais aussi pour créer de la valeur sociale et environnementale, impacts que nous nous attachons à mesurer. Par exemple, chez Bazile Telecom, 1^{er} opérateur mobile pour personnes âgées, a développé un modèle d'assistance humaine hors normes pour fournir de nouveaux types de services à distance visant à rompre l'isolement des personnes âgées et accroître leur autonomie. Évaluer le bénéfice apporté pour les personnes âgées utilisatrices est au cœur de la stratégie de la société en lui permettant d'améliorer la fidélisation des abonnés.

L'émergence d'une catégorie d'entreprises -le plus souvent des start-up ou des PME-, dites « *for profit and for purpose* » (à but lucratif et à impact social) montre s'il en était besoin qu'il n'y a pas d'opposition fondamentale entre objectifs économiques et objectifs d'impact social, au contraire. Pour autant, la poursuite d'un double objectif ne va pas de soi. L'histoire du glacier Ben & Jerry's en est une illustration marquante. Cédée à Unilever en 2000 malgré l'opposition des fondateurs qui avaient construit une entreprise engagée dans le partage de la création de valeur avec ses employés, ses fournisseurs et la communauté locale, l'entreprise a été au cœur d'une controverse judiciaire tranchée par la Cour Suprême et confirmant que le premier rôle d'une entreprise est de maximiser la création de valeur pour les actionnaires. Or la poursuite d'un impact social ou environnemental peut nécessiter des aménagements qui affectent momentanément la rentabilité d'un investissement ou la retardent. De même, toute recherche délibérée d'impact peut être remise en cause lors d'un changement d'actionnaire. Notre conception

de l'objet social n'est-elle pas trop étroite ? Comment encourager et sécuriser la mission sociale que se donnent les entreprises ?

Nous avons eu l'occasion d'échanger tout au long de l'année 2014 avec Blanche Segrestin, au sein de la Task Force sur l'investissement à impact social mise en place dans une dizaine de pays en marge du G8 et à l'initiative des Britanniques autour de Sir Ronald Cohen. Nous y avons défendu ensemble la conviction que pour changer d'échelle, il est nécessaire de sortir de la contradiction entre profit et impact. Et de ce point de vue, je salue le travail de l'équipe de chercheurs de Mines Paris Tech qui a initié une réflexion passionnante sur l'extension en droit de l'objet social de l'entreprise en s'appuyant sur les nouvelles formes d'entreprises créées par des entrepreneurs du XXIème siècle. La Société à Objet Social Étendu (SOSE) permettrait à toute entreprise de définir, formaliser et de pérenniser un objet social étendu intégrant des objectifs humains, sociaux, environnementaux, assorti d'une gouvernance adaptée.

Dans cet ouvrage, il ne s'agit pas seulement d'une proposition de statut mais bien d'une thèse sur la nature de l'entreprise et ses finalités : en s'appuyant sur les expériences internationales de la *Benefit Corporation* (www.benefitcorporation.net) ou de la *flexible purpose corporation*, l'ouvrage propose une conception élargie du capitalisme qui permet à l'entreprise privée de mobiliser son plein potentiel pour répondre de façon très concrète aux défis les plus larges de la société.

Laurence Méhaignerie
Présidente, Citizen Capital
Décembre 2014